

Rapport de la Municipalité sur les comptes et la gestion pour l'année 2024

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers Généraux,

Dans sa séance du 29 avril 2025, la Municipalité a adopté les comptes de l'année 2024 ainsi que son Rapport de gestion, qu'elle a l'avantage de vous transmettre.

Les chiffres sont entendus en CHF.

La Municipalité vous remercie de l'attention que vous voudrez bien porter à ce rapport.

I. Index

- I. Index
- II. Glossaire des principales abréviations
- III. Organigramme
- IV. Emploi de compétences
- V. Généralités
- VI. Résultats de l'exercice 2023
 - 1. Administration générale
 - 2. Finances
 - 3. Domaines et bâtiments
 - 4. Travaux
 - 5. Instruction publique et cultes
 - 6. Police
 - 7. Sécurité sociale
 - 8. Services industriels
- VII. Bilan
- VIII. Conclusion

II. Glossaire des principales abréviations

ARAJ	Association du réseau d'accueil de jour
ARAS	Association régionale d'action sociale
ARBV	Association région Broye-Vully
ASIPE	Association scolaire intercommunale de Payerne et environs
BAMO	Bureau d'aide au maître d'ouvrage
CODIR	Comité de direction
COPIL	Comité de pilotage
COREB	Communauté régionale de la Broye
DGE	Direction générale de l'Environnement
EMB	Epuration Moyenne-Broye
EP	Eau potable
EC	Eaux claires
FAJE	Fondation pour l'accueil de jour des enfants
ORPC	Organisation régionale de la protection civile
PECC	Plan énergie et climat communal
PaCom	Plan d'affectation communal
PCi	Protection civile
PGA	Plan général d'affectation
SDIS	Service de défense incendie et Secours
SPOP	Service de la population
STEP	Station d'épuration des eaux usées
UAPE	Unité d'accueil pour écolier
UCV	Union des communes vaudoises
VS	Versus

III. Organigramme

Au 31 décembre 2024, l'organigramme de la Commune peut être présenté de la manière suivante :

Greffe et contrôle des habitants

Odile Angéloz

026-668 29 35

greffe@trey.ch

Mardi de 17h00 à 19h00

Jeudi de 08h30 à 11h30

Bourse communale

Valérie Bavaud

078-708 43 52

bourse@trey.ch

sur rendez-vous

Fonction	Nom	Natel Courriel	Dicastères	Remplaçant(e)
Syndique	Aurore Pfister-Estoppey	079-721 32 57 aurore.estoppey@trey.ch	Administration générale Aménagement du territoire Forêts et domaine	Roland Rossat
Vice- Syndic	Pierre Alain Mazzieri	079-355 41 53 pa.mazzieri@trey.ch	STEP Intérieur (police, PCI, sapeurs- pompiers) Environnement	Brigitte Estoppey
Municipale	Brigitte Estoppey	079-579 30 10 brigitte.estoppey@trey.ch	Affaires sociales Ecoles Paroisse Culture Tourisme Eclairage public	Stéphanie Jan
Municipale	Stéphanie Jan	079-951 57 73 stephanie.jan@trey.ch	Finances Bâtiments Déchets	Pierre Alain Mazzieri
Municipal	Roland Rossat	078-719 03 63 roland.rossat@trey.ch	Routes et chemins Eaux claires Réseau d'eau potable et de défense incendie Cimetière	Aurore Pfister- Estoppey

IV. Emploi des compétences

Selon le préavis municipal no 1/2021 concernant la délégation de compétences pour l'acquisition de droits réels qui a été adopté par le Conseil général en date du 7 octobre 2021, la Municipalité a l'obligation de rendre compte de l'emploi de cette compétence. Durant l'année 2024, elle n'a acquis aucune servitude et la délégation de compétence n'a donc pas été utilisée.

Concernant le préavis no 2/2021, soit la délégation de compétences relative à des dépenses imprévisibles, elle n'a pas été utilisée durant l'exercice comptable 2024.

Conformément au préavis municipal no 3/2021 relatif à la délégation de compétences pour l'autorisation de plaider, la Municipalité informe le Conseil général qu'elle a fait usage de cette compétence dans le cadre d'un recours au Tribunal fédéral concernant le PACom. La procédure est en cours.

V. Généralités

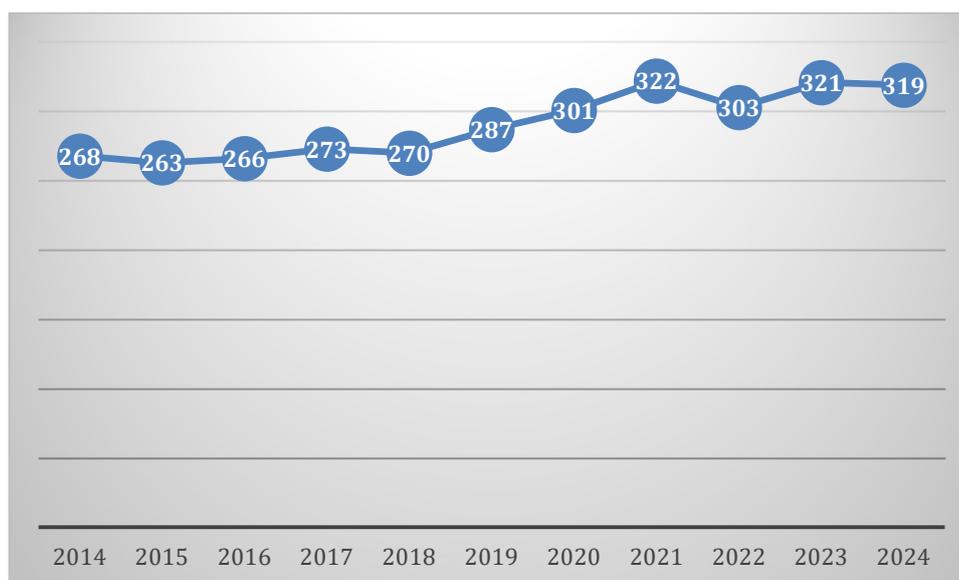
La Municipalité a tenu ses séances les mardis soir à 19h00, en principe une fois par semaine.

La Municipalité a déposé sur le bureau du Conseil général, les préavis suivants :

- Règlement sur les chemins ;
- Comptes 2023 ;
- Arrêté d'imposition 2025 ;
- Passage MCH2 ;
- Budget 2025.

Au 31 décembre 2024, la population de notre Commune se chiffrait à 319 habitants ; 268 Suisses et 51 Étrangers résidaient à cette date-là sur notre territoire.

La population de notre Commune est passée de 321 à 319 habitants entre 2023 et 2024. Elle compte une légère diminution au 31 décembre 2024. Le graphique suivant fait état de la situation aux 31 décembre des dernières années :



VI. Résultats de l'exercice 2024

Le budget 2024 présenté par la Municipalité et adopté par le Conseil général en date du 8 décembre 2023 prévoyait un excédent de charges de CHF 42'600.00. A la clôture de l'exercice 2024, on note un excédent de revenus de CHF 5'970.64 après avoir procédé à des amortissements extraordinaires s'élevant à CHF 172'738.80.

En CHF	Charges	Revenus	Résultats
1. Administration générale	138 396.52	12 303.00	-126 093.52

2. Finances	189 212.44	1 030 584.27	841 371.83
3. Domaines et bâtiments	86 222.20	122 207.05	35 984.85
4. Travaux	237 318.62	91 855.55	-145 463.07
5. Instruction publique	156 912.57	4 891.50	-152 021.07
6. Police	71 771.30	4 548.55	-67 222.75
7. Sécurité sociale	155 505.50	5 344.55	-150 160.95
8. Services industriels	301 234.48	70 809.80	-230 424.68
Totaux	1 336 573.63	1 342 544.27	5 970.64

L'excédent de revenus, qui se monte donc à CHF 5'970.64, a été porté en augmentation du capital (compte 9290) du bilan.

1 Administration générale

Montants les plus significatifs :

	Compte	Dicastère	CHF
11.304	Caisse de pension Augmentation en fonction des heures supplémentaires du secrétariat	11 Administration	2 250.00
11.315.1	Achat et entretien matériel informatique Entre autres : MCH2 - 2ème phase	11 Administration	4 940.20
11.317	Réceptions et manifestations Entre autres diverses manifestations communales, jubilaire, UCV, ACHBV	11 Administration	7 699.80
11.318.5	Honoraires et frais d'études PECC, honoraires et suivi du dossier, subventions à venir	11 Administration	3 857.55

2 Finances

Du point de vue des différentes rentrées d'impôts, l'année 2024 est exceptionnelle. En effet, les comptes suivants ont subi une forte augmentation en encaissement d'impôts :

→ 21.400.1 – Impôt sur le revenu	+ CHF 112'300.10	VS budget 2024
→ 21.400.2 – Impôt sur la fortune	+ CHF 21'207.08	VS budget 2024
→ 21.404 – Droits de mutation	+ CHF 15'295.00	VS budget 2024
→ 21.441 – Gains immobiliers	+ CHF 28'501.45	VS budget 2024
Total	+ CHF 177'303.63	VS budget 2024

Il est également intéressant de comparer les recettes des impôts sur le revenu et la fortune 2024 en comparaison avec le budget 2024 et les comptes 2023, soit :

Personnes physiques	Comptes 2024	Budget 2024	Comptes 2023
Impôts sur le revenu	559 300.10	447 000.00	492 979.58
Impôt sur la fortune	65 207.08	44 000.00	57 265.96
Totaux	624 507.18	491 000.00	550 245.54

La Municipalité a effectué des amortissements obligatoires pour un montant total de CHF 125'762.50 ainsi que des amortissements supplémentaires à hauteur de CHF 172'738.80.

Compte		Amortissements obligatoires	Amortissements supplémentaires	Solde 31.12.2024
9123.3	Assainissement butte de tir	32 262.50	00.0	116 264.45
9141.7	Réfection route de Trey	52 000.00	0.00	529 238.57
9143.3	Place de jeux	10 000.00	0.00	10 429.70
9144.3	Les Folosses	10 000.00	33 738.80	1.00
9144.4	Liaison Middles-Trey	21 500.00	139 000.00	370 076.58
Totaux		125 762.50	172 738.80	1 026 010.30

Il est à relever que le compte *Les Folosses* est entièrement amorti au 31 décembre 2024.

Lors de la séance du Conseil général du 2 décembre 2021, le plafond d'endettement a été fixé à CHF 2'500'000.00 pour la législature 2021-2026.

Le montant des prêts hypothécaires au 31 décembre 2023 se monte à CHF 1'154'500.00 contre CHF 1'112'000.00 au 31 décembre 2024. Cela représente un endettement de CHF 3'485.89 par habitant.

Ces montants se répartissent de la manière suivante :

Compte		2024	2023	2022
9220.3	Réfection de la route	410 000.00	430 000.00	450 000.00
9220.9	Les Folosses	140 250.00	145 750.00	151 250.00
9220.10	Liaison Middles-Trey	561 750.00	578 750.00	595 750.00
Totaux		1 112 000.00	1 154 500.00	1 197 000.00

Durant l'exercice écoulé, le montant des intérêts bancaires payés s'élève à CHF 17'491.95 contre CHF 19'202.91 en 2023, soit une diminution de CHF 1'175.82 au 31 décembre 2024. Il s'agit principalement des intérêts liés à l'investissement de la liaison d'eau potable et incendie entre Middles et Trey.

Compte	Dicastère	2024	2023	2022	
43.322.1	43	Route de Trey <i>Luminaires et réducteur de pression</i>	3 240.42	3 385.55	3 535.62
			00.0	1 175.85	1 403.60
81.322	81	Les Folosses	1 100.80	1 139.59	1 181.42
81.322	81	Liaison Middles-Trey	13 150.73	13 503.95	1 958.67
Totaux			18 027.09	19 204.94	8 079.31

Concernant le fonds de péréquation, soit le « *pot commun* » alimenté par l'ensemble des communes vaudoises afin de réduire les disparités, la Municipalité relève les chiffres suivants au 31 décembre 2024 :

	Péréquation	2024	2023	2022
22.352	Péréquation charges	170 596.00	148 154.00	148 188.00
22.452	Péréquation recettes	250 014.00	233 435.00	207 091.00
22452.1	Péréquation, décompte année précédente (recettes)	22 831.00	0.00	0.00
	En faveur de la commune	102 249.00	85 281.00	58 903.00

Sans compter le compte 22.452.1 qui reste exceptionnel, le gain péréquatif est inférieur d'environ CHF 5'000.00 par rapport à 2023. Cela provient de l'augmentation de la valeur du point d'impôt péréquatif entre 2023 et 2024, qui occasionne une diminution des recettes d'environ CHF 16'000.00 et une augmentation des charges d'environ CHF 22'000.00, soit une diminution de CHF 38'000.00 au total. Dans le décompte péréquatif provisoire en 2024, le Canton a en outre tenu compte de la compensation des dépenses thématiques «*transport*» d'environ CHF 33'000.00, alors que ce n'était pas le cas sur le décompte provisoire 2023.

Dans ce chapitre des finances, on remarque également que le compte 21.330 *Défalcations-rembt impôt* compte des charges exceptionnelles s'élevant à CHF 10'545.60. Ce montant est transmis à la Commune par l'Administration cantonale des impôts. On relève toutefois que le compte 21.409 *Impôt récupéré après défalcation* s'élève à CHF 5'939.03.

3

Domaines et bâtiments

Montants les plus significatifs :

	Compte	Dicastère	CHF
31.423	Location des terrains La Commune loue ses terres agricoles	31 Terrain	22 414.55
31.423.1	Location antenne La Commune reçoit une indemnité annuelle pour l'antenne de télécommunication	31 Terrain	4 500.00
32.314	Participation au groupement forestier La facture des prestations de base du garde-forestier	32 Forêts	5 478.00
32.314.1	Prestations de services Entre autres balisage Vaud Rando et fauche d'un chemin pédestre	351 Bâtiment communal	3 897.40
351.312	Electricité chauffage Deux commandes de mazout en 2024 (une durant l'hiver 2023-2024 et l'autre 2024-2025). Aucun inventaire n'est effectué	351 Bâtiment communal	15 408.70
351.314	Entretien Entre autres, remplacement d'un électroménager dans un appartement et débarras d'un loft à la suite d'une décision de répudiation de succession	351 Bâtiment communal	8 886.50

Les locations du bâtiment communal sont réparties comme suit :

	Compte	Dicastère	CHF
351,427,2	Location 4 pièces	351	16 800.00
351,427,3	Location studio	351	5 400.00
351,427,4	Location 3 pièces 1er	351	14 400.00
351,427,5	Location 3 pièces au 2ème	351	13 200.00
351,427,6	Location loft	351	8 550.00
	Totaux		58 350.00

Il est à souligner que le loft n'a pas pu être loué durant 3 mois (soit une perte de location de CHF 2'850.00) afin de le débarrasser et d'effectuer certains travaux de rénovation qui seront relatés dans le rapport de gestion concernant les comptes 2025.

La location de la salle communale à des privés a amené CHF 1'900.00 de recettes contre CHF 1'450.00 en 2023. On peut donc remarquer une légère augmentation du nombre de locations payantes.

Concernant le temple, il est à relever une forte augmentation de charge électrique, soit +CHF 657.30 par rapport aux comptes 2023. La Municipalité prend note de cette augmentation et sera très attentive lors de la prochaine période comptable.

Des travaux d'entretien pour un montant de CHF 8'604.70 ont été également effectués. Il s'agit de l'assainissement du mur, du côté du collège et de la réparation de l'installation électrique.

L'amortissement obligatoire de l'assainissement de la butte de tir n'avait pas été budgété car la décision cantonale quant à la subvention n'avait pas été transmise à la Municipalité.

4 Travaux

Pour le dicastère des routes, l'essentiel des dépenses se résume comme suit :

	Compte	Dicastère	CHF
43.312	Eclairage public, électricité La diminution de temps de l'éclairage public a permis de réaliser des économies	43 Routes	896.00
43.314.1	Entretien du réseau routier Entre autres divers travaux sur le Champs Roulet, Rte du Coin, Entre Deux Riaux, Impasse du Fostet et Boulex dessous	43 Routes	23 601.50
43.316	Canalisation Entre autres réfection du colporteur EC Les Pâturiaux, remplacement couvercle en fonte à la Rue de Granges-sous-Trey, curage de la conduite EC à la Rte de Payerne	43	16 477.50
43.331.3	Amortissement Route Amortissement obligatoire	43	52 000.00

Le dicastère des parcs, promenades, cimetières comprend entre autres les charges suivantes :

	Compte	Dicastère	CHF
44.315	Entretien machines et matériel	44 Parcs, promenades, cimetières	935.55
	Entre autres services et réparation de la tondeuse		
44.331	Amortissement obligatoire	44	10 000.00
	Place de jeux		

La Municipalité relève les points suivants dans la rubrique des ordures ménagères et décharge :

	Compte	Dicastère	CHF
45.318.8	Frais de ramassage	45 Ordures ménagères, décharge	30 341.60
	Dont participation aux frais des encombrants à la déchetterie de Châtonnaye (CHF 1'948.00), participation aux frais de la déchetterie de Châtonnaye (CHF 15'070.55), ramassage et élimination des déchets ménagers par la Commune de Payerne (CHF 4'052.00), évacuation des déchets verts (CHF 3'885.05) et nouveau marchepied (CHF 5'386.00)		
45.352	Déchets carnés	45 Ordures ménagères, décharge	1 673.50
	CHF 1'666.70 ont été facturés aux usagers (compte 45.435 - RBT de privés)		

Concernant la STEP, les principales charges se déclinent de la manière suivante :

	Compte	Dicastère	CHF
461.313	Matériel d'exploitation	461 STEP	7 529.15
	Chlorure ferrique et petit matériel d'exploitation		
461.314.1	Entretien de la STEP	461 STEP	8 044.30
	Entre autres assistance technique à l'exploitant, eau de nettoyage		
461.318.4	Transport des déchets	461 STEP	2 594.40
	Transport des boues d'épuration à Payerne		
461.318.8	Déshydratation et incinération des boues	461 STEP	8 116.40
	Traitement des boues en déshydratation à la STEP de Payerne (200m3)		
461.319.1	Taxe Micropolluants	461 STEP	6 858.00
	L'Office fédéral de l'environnement encaisse une taxe de CHF 9.00/habitant jusqu'à ce que le traitement des micropolluants soit en fonction à la future STEP régionale		
461.352	Frais de fonctionnement EMB	461 STEP	628.50
	Participation à la future STEP régionale à Lucens		

Il est à préciser que la Commune de Torny participe aux frais d'exploitation (compte no 461.452) à hauteur de CHF 30'343.30 sur la base du nombre d'habitants raccordés à Middel et Torny-le-Petit (466 habitants sur un total de 785, soit 59,36%). De ce fait, les habitants raccordés de notre Commune ont payé CHF 20'628.75 de taxe d'exploitation d'épuration (compte no 461.434.2).

Il est encore à relever que l'excédent de revenus 2023 de CHF 20'211.35 a été transféré sur un nouveau compte de bilan 9280.462 « Fonds affecté égouts ». En effet, cet excédent de revenus provient de la facturation des taxes égouts et ne concerne pas le fonds affecté épuration, dont le solde sera partagé avec la Commune de Torny lors du passage à l'EMB. Au 31 décembre 2024, la réserve épuration se monte donc à CHF 43'500.00 et la réserve égouts à CHF 39'225.65, compte tenu de l'attribution de l'excédent de revenus 2024 de CHF 19'014.30.

Les charges suivantes liées aux égouts sont relevées :

	Compte	Dicastère		CHF
462.381	Attribution fonds de réserve	462	Egouts	19 014.30
	Attribution à la réserve afin d'équilibrer le chapitre 46 qui ne doit pas être bénéficiaire, selon le règlement sur la comptabilité des communes (RCCom)			

Le compte 47 « *Cours d'eau et digues* » fait apparaître une facture relative au pompage dans la Broye par un usager à qui ce montant est refacturé. Il est également à mentionner que les dépotoirs ont subi des réfections.

5 Instruction publique et cultes

Les dépenses liées à l'école se montent à CHF 154'112.52 contre CHF 131'722.64 en 2023 (comptes 50 à 57).

L'augmentation des charges pour notre Commune est liée au fait qu'en 2023, l'ASIPE avait bénéficié de facteurs exceptionnels qui avaient conduit à une diminution des coûts pour les communes. Il s'agissait de :

- école primaire : dissolution d'une réserve de CHF 100'000.00 dans les comptes de l'ASIPE et participation de l'ASIEGE pour adhésion à l'ASIPE.
- parascolaire : aide au démarrage perçus par l'ASIPE de la part du Canton et de la Confédération pour la structure d'accueil des Rammes.

Sous la rubrique Administration des écoles, relevons que l'ASIPE nous a versé le montant de CHF 4'891.50 (compte no 50.452) concernant les jetons de présences de nos délégués dans ses différents Conseils.

Les frais de culte s'élèvent à CHF 2'800.05 (chapitre 58) alors que CHF 3'000.00 avaient été inscrits au budget.

6 Police

La Commune a honoré une facture de CHF 25'841.00 en faveur des corps de police, dans le cadre de la Réforme policière (compte no 61.351). Ce montant est établi sur la base de la péréquation intercommunale.

Pour le Contrôle des habitants, la Municipalité relève ce qui suit :

	Compte	Dicastère		CHF
62.309	SPOP			1 907.15
	Etablissement de papiers officiels (cartes d'identités, permis, ...) effectué par le service de la population à Lausanne			

Relevons que des émoluments pour un montant de CHF 3'545.00 ont été encaissés par la Préposée au Contrôle des habitants.

Concernant la Défense incendie, deux seules factures ont été honorées : il s'agit de la participation de notre Commune versée au SDIS Broye-Vully (compte no 65.352.1) qui se monte à CHF 12'875.75 ainsi que le contrôle et la réfection de certaines bornes hydrantes pour CHF 14'217.00 (compte no 65.318).

Enfin, notre Commune a participé à hauteur de CHF 5'229.00 aux frais d'exploitation à l'Organisation régionale de la protection civile (compte no 66.352) et a fait l'acquisition d'un défibrillateur (CHF 1'978.25).

7 Sécurité sociale

Le montant de la participation à la Facture sociale (compte no 72.351) se monte à CHF 120'908.00, soit une augmentation de CHF 32'903.00 par rapport à 2023, ceci en particulier en raison de prélèvements conjoncturels pour un total de CHF 24'898.00.

L'ARAJ/FAJE est toujours aussi coûteuse mais les coûts restent stables. Concernant l'ARAS, une baisse drastique est à relever. En effet, le Canton reprend en totalité le financement des agences d'assurances sociales dès 2022. Ces dernières étaient auparavant assumées intégralement par les communes. Le coût n'est maintenant plus que de CHF 0.50 par habitant dès 2023.

8 Services industriels

En 2024, la Commune a acheté de l'eau à la Commune de Torny pour un montant de CHF 61'932.45, y compris la location du compteur et la TVA (compte no 81.312). La vente d'eau a rapporté CHF 61'028.50 (compte no 81.435), alors que la location des compteurs se monte à CHF 4'675.00 (compte no 81.427).

Les charges liées aux services industriels peuvent se décliner, en partie, de la manière suivante :

	Compte	Dicastère	CHF
81.314	Entretien du réseau	8 Service des eaux	8 549.05
	Entre autres répartition fuite Rte des Deux-Villages et Imp. du Fostet		
	Pose de divers compteurs et prise d'eau		
81.331.3	Amortissement les Folosses	8 Service des eaux	10 000.00
	Amortissement obligatoire		
81.331.4	Amortissement liaison Middel-Trey	8 Service des eaux	21 500.00
	Amortissement obligatoire		
81.332	Amortissement supplémentaire	8 Service des eaux	172 738.80
	Les Folosses et la liaison Middel-Trey		

VII. Bilan

Le bilan est une photographie de la Commune au 31 décembre 2024. L'excédent de revenus dans les comptes 2024, soit CHF 5'970.64 a été comptabilisé en augmentation du capital. Les disponibilités de la Commune sont très bonnes. Elles se montent à CHF 672'612.10 et sont réparties entre la caisse, le compte postal ainsi que les comptes de la Banque Cantonale Vaudoise, soit le compte courant et le compte de placement.

Il est à relever que les disponibilités sont passées de CHF 510'751.67 au 31 décembre 2023 à CHF 672'612.10 au 31 décembre 2024. Ceci peut être expliqué de la manière suivante :

- Le 9 juillet 2024, l'ECA nous a versé une subvention de CHF 368'846.00 pour les travaux réalisés sur la liaison Middel-Trey.
- Les décomptes finaux relatifs à la liaison Middel-Trey, pour un total de CHF 166'279.10, ont été comptabilisés en transitoires dans les charges 2023, mais ont été payés en 2024, ce qui a diminué nos liquidités.
- Les remboursements convenus pour les trois emprunts (Middel, Les Folosses et Route de Trey) se sont montés à CHF 42'500.00.

Notons également que les fonds de réserves, en incluant les recettes affectées sont à hauteur de CHF 717'463.85. Ces fonds servent à effectuer des amortissements dans les années à venir et utilisation selon préavis sur le passage à MCH2.

VIII. Conclusion

En résumé, grâce à une augmentation de CHF 182'314.09 d'impôts encaissés de tout genre et un décompte de CHF 79'418.00 de péréquation en notre faveur, la Municipalité a pu procéder à des amortissements supplémentaires de l'ordre de CHF 172'738.80 et dégager un excédent de revenus de CHF 5'970.64.

Par ce rapport de gestion, la Municipalité s'est efforcée de présenter les comptes 2024 de manière claire et transparente afin que chacune et chacun puisse être informé le plus précisément possible. Une bonne compréhension de la gestion communale nous semble primordiale.

Nous tenons à féliciter Madame Valérie Bavaud, Boursière, pour l'exactitude de son travail ainsi que l'ensemble du personnel administratif, d'entretien et de l'édilité, sans oublier toutes les personnes qui œuvrent pour le bon fonctionnement de notre Commune.

Tout en vous souhaitant beaucoup de plaisir dans la lecture de ce rapport, nous vous prions de recevoir, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers Généraux, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité :

La Syndique :
Aurore Pfister-Estoppey

La Secrétaire :
Odile Angéloz